



## Refus de remboursement d'un objet cassé

Par **nadege**, le **17/03/2009** à **15:21**

Bonjour,

J'ai acheté le mois dernier un lavabo rectangulaire. Quand je vais chercher mon article on me fait signer la facture et mon donne mon colis. En arriovant chez moi je vois qu'un angle est cassé (aucune protection des angles !) le magasin refuse de me rembourser ou de m'échanger mon lavabo. a t-il le droit? Ai-je un recours?

D'avance je vous remercie pour votre réponse

Cordialement